

ELEMENTS A INTEGRER AU RAPPORT DOB 2020

(article D3312-12 du CGCT)

La structure des effectifs (données 2018)

Au 31.12.2018, l'administration départementale comptait un total de **2 097 agents permanents** soit un ratio de 2,7 agents pour 1 000 habitants.

A ces agents, s'ajoutaient **231 agents non permanents** dont 218 assistants familiaux portant ainsi l'effectif total en position d'activité à **2 328 agents**.

Répartition des effectifs permanents :

Par statut : 90% des effectifs sont fonctionnaires et 10% contractuels.

Par sexe : 71% de femmes – 29% d'hommes

Par catégorie hiérarchique :

Catégorie A : 21%

Catégorie B : 29%

Catégorie C : 50%

Par filière :

Filière administrative : 33,4%

Filière technique : 42,9%

Filière sociale : 16,5%

Filière médico-sociale : 5,1%

Filière culturelle : 1,8%

Filière médico-technique : 0,3%

Age moyen :

Pour les fonctionnaires : 48 ans pour les femmes et les hommes

Pour les contractuels : 38 ans pour les femmes, 40 ans pour les hommes.

L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

A l'instar des précédents exercices, les contraintes financières et notamment le contrat financier avec l'Etat, nécessiteront une vigilance toute particulière sur la maîtrise de l'évolution des effectifs.

La pyramide des âges de la collectivité laisse augurer sur les sept prochaines années (2019 à 2025) le départ potentiel à la retraite de près de 500 agents, soit un quart des effectifs, dont 135 dans les collèges.

A cette occasion, le besoin de remplacement sera obligatoirement réinterrogé et les possibilités de mutualisation étudiées, notamment dans le cadre de la mise en place de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Les dépenses de personnel en 2018

En 2018, les charges de personnel se sont élevées à 102,9 M€ soit un coût de près de 133 € par habitant haut-rhinois. Ces charges de personnel représentaient 18,6 % du budget de fonctionnement de notre collectivité.

La rémunération moyenne annuelle brute perçue par le personnel s'élevait à 28 145 € en 2017 (donnée bilan social).

Zoom sur certaines dépenses imputées sur le budget des ressources humaines

Rémunérations permanentes: 50 599 834,11 €

dont traitement de base : 49 081 484,04 €

dont NBI : 508 511,69 €

dont SFT : 554 510,66 €

dont indemnité de résidence : 373 794,16 €

dont vacances : 81 533,56 €

Contributions : 24 874 090,48 €

Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat : 2 040,05 €

Allocations chômage : 537 068,15 €

Régime indemnitaire : 8 155 039,84 €

Heures supplémentaires rémunérées : 617 817,11 €

Astreintes : 419 613,54 €

Paiement des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps : 58 045 €

Participation mutuelles : 193 664,75 €

Avantages en nature : 255 113,90 € au titre des logements et 14 896,71 € au titre des véhicules soit un total de 270 010,61 €

La durée effective du travail au Département en 2018

Au vu du calendrier 2018, le personnel du Département du Haut-Rhin à temps plein a travaillé 1572 heures cette année.

22% de l'effectif occupant un emploi à temps complet permanent exerçait son activité à temps partiel. 62 % des agents à temps partiel sont à 80% d'un temps complet. Le temps partiel reste une organisation du travail essentiellement féminine puisqu'il concerne 30% de l'effectif féminin contre 3% de l'effectif masculin.

L'évolution des dépenses de personnel en 2020

Pour 2020, les dépenses de fonctionnement du budget des ressources humaines devraient atteindre 100,04 M€ soit une augmentation de 0,57 % par rapport au budget primitif 2019.

L'évolution de ce budget concerne principalement les dépenses de paie mais également les dépenses de formation et les déplacements.

Les dépenses de personnel seront une nouvelle fois fortement impactées par le GVT estimé à 1,2 M€ intégrant les mesures de reclassement, de revalorisation et d'avancement d'échelons découlant du Protocole pour l'amélioration des Parcours, Carrières et Rémunérations chiffrées à 834 000 €.

La mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions et de l'Expertise (RIFSEEP) au 1^{er} juillet 2019 aura un impact en année pleine sur 2020 pour un montant de 0,5 M€.

Aussi, en vue de préparer la mise en place de la Collectivité Européenne d'Alsace, des crédits supplémentaires sont affectés aux formations des agents, à leur accompagnement vers le changement et aux déplacements plus fréquents vers Strasbourg.